



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du conseil d'administration

Séance du 22 mai 2025

Président de séance : Monsieur Charles Ange GINESY

Présents :

Titulaires : Monsieur Bernard ASSO, Madame Marie BENASSAYAG, Monsieur Yannick BERNARD, Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Monsieur Pierre DONADEY, Monsieur Charles Ange GINESY, Alexandra MARTIN, Madame Michèle PAGANIN, Monsieur Jean THAON.

Suppléants : Monsieur Jean-Jacques CARLIN, Monsieur Didier CARRETERO, Monsieur Bernard DELIQUAIRE, Madame Céline DUQUESNE, Monsieur Jean-Pierre LAFITTE, Monsieur Gérald LOMBARDO, Monsieur Roger ROUX,

Procurations : Monsieur Anthony BORRE à Monsieur Jean-Jacques CARLIN.

RAPPORT N° 25-9 - Budget supplémentaire 2025 - Budget principal

Ce projet de budget supplémentaire (BS) du budget principal 2025 marque la volonté du SDIS 06 d'anticiper le niveau d'endettement à venir au regard de la montée en puissance du programme immobilier 2022 /2026 tout en apportant des avancées sociales et de condition de travail aux agents. Enfin, ce BS intègre l'augmentation des cotisations CNRACL décidée dans la loi de finances 2025.

Vers une anticipation du niveau d'endettement à venir

Le plan pluriannuel de construction et de réhabilitation des casernes 2022/2026 nécessitera des crédits de paiement élevés sur les années 2026 à 2028 et le SDIS 06 souhaite utiliser toutes les opportunités pour maîtriser son recours à l'emprunt.

Ainsi, il a été acté qu'une partie des résultats de l'exercice 2024 serait affectée en section d'investissement pour participer à la suppression de l'emprunt d'équilibre de 4,4 M€ prévu lors du vote du budget primitif 2025.

Vers des avancées sociales et de condition de travail des agents

Ce BS va permettre d'inscrire dès cette année (au 1^{er} juillet 2025) une réorganisation complète du RIFSEEP. Par ailleurs, le reliquat du budget de l'action sociale au profit des agents sera également, à titre exceptionnel, reversé aux agents. Ces deux mesures constituent des avancées sociales substantielles pour les agents.

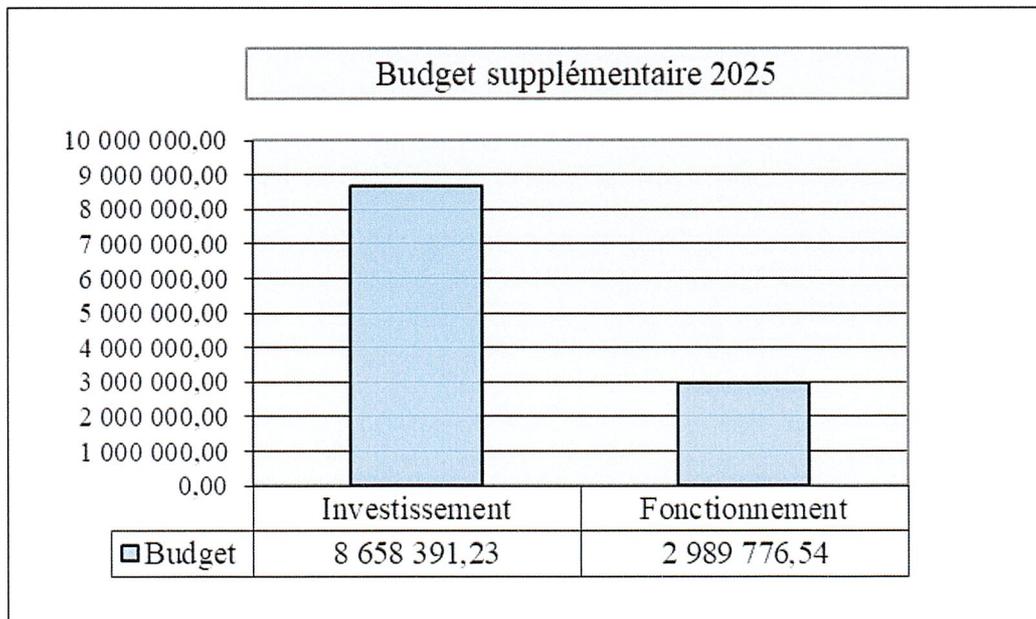
Les conditions de travail des agents seront également améliorées par :

- l'acquisition de nouveaux gants de feu de dernière génération et l'augmentation des stocks d'habillement permettant ainsi une plus grande rapidité d'échanges des effets d'habillement détériorés. Il est prévu de consacrer une somme de 0,3 M€ pour ces deux mesures.
- la mise en œuvre du nouveau marché de maintenance concernant les climatisations et le chauffage qui entrera en vigueur au cours du 2^{ème} semestre 2025, devrait permettre d'améliorer substantiellement les conditions de travail. Il est prévu d'y consacrer 0,5 M€.
- l'augmentation des crédits d'un montant de 0,3 M€ pour la remise en état des locaux liés à la relocalisation des sapeurs-pompiers de Cannes Pastour afin d'améliorer le confort de ce relogement temporaire.

Vers une réponse à la loi de finances 2025

L'augmentation des cotisations patronales CNRACL, inscrite dans la loi de finances viendra fortement impacter le budget 2025 (+1,5 M€) mais aussi les 3 prochains. A terme, en 2028, cette augmentation représentera pour le SDIS 06 un cout de +6 M€/an.

Ainsi et conformément à l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales et à la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), le budget supplémentaire que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen s'établit à 11 648 167,77 €, répartis comme suit :



Cet équilibre tient compte :

- de la reprise de l'excédent 2024 (2 612 548,79 € en fonctionnement et 10 158 693,68 € en investissement) ;
- de l'affectation à l'article 1068 des excédents de fonctionnement capitalisés à hauteur de 2 000 000 € afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement ;
- du report des dépenses et recettes d'investissement (9 711 080,51 € en dépenses et 698 402,55 € en recettes) ;
- de la suppression de l'emprunt d'équilibre prévu lors du vote du budget primitif 2025 ;
- de réajustements budgétaires nécessaires au fonctionnement de l'établissement ;

Vous trouverez ci-dessous le détail de cet équilibre :

A- Les recettes :

L'ensemble de ces ressources provient principalement :

1- Section de fonctionnement :

- de l'affectation du résultat de fonctionnement en excédent reporté pour un montant de 2 612 548,79 € au titre de l'excédent net utilisable ;
- d'une inscription complémentaire de 50 000 € au titre des écritures de cession et de vente de véhicules préalablement proposées en commission de réforme des ventes de biens (délibérations n°25-B16 du 1^{er} avril 2025 et n°24-B63 du 17 décembre 2024). Cette somme est la contrepartie de l'inscription budgétaire prévue en dépense d'investissement ;
- un réajustement de 41 290 € au titre de la régularisation de la neutralisation des amortissements 2024. Cette somme est la contrepartie de l'inscription budgétaire prévue en dépenses d'investissement ;
- une diminution de 42 430 € au titre des reprises de subvention transférable 2025. Cette somme est la contrepartie de l'inscription budgétaire prévue en dépenses d'investissement ;
- d'une inscription complémentaire de 299 687,75 € en lien avec les prestations assurées par le SDIS 06 au profit des centres hospitaliers dans le cadre des aides médicales d'urgence (SMUR) pour l'année 2024 ;
- d'un réajustement complémentaire de 23 780,00 € au titre des crédits prévus en fonctionnement pour l'encaissement du FCTVA ;

2- Section d'investissement :

- de l'affectation du résultat et de la reprise du résultat d'investissement (cf. rapport précédent) pour un montant de 12 158 693,68 €, réparti comme suit :
 - 2 000 000 € à l'article 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) afin de couvrir le besoin de financement de la section investissement ;
 - 10 158 693,68 € au titre de la reprise du résultat d'investissement ;

- d'une somme de 698 402,55 € issue des restes à réaliser des subventions sollicitées dans le cadre des appels à projets suivants :

- Contrat capacitaire interministériel pour un montant de 8 740,00 €
- Pacte capacitaire pour un montant de 189 142,55 €
- Fonds vert pour un montant de 61 720 €
- Fonds investissement Région Sud pour un montant de 138 800 €
- Subvention de la construction Roquebrune-Cap-Martin d'un montant de 300 000 €.

Conformément aux règles comptables et financières, cette somme à reporter sur l'exercice 2025 a été détaillée dans le compte administratif 2024.

- de la suppression de l'emprunt prévu au BP 2025 (4.4 M€) s'expliquant en partie par le décalage des crédits de paiement 2025 du plan pluriannuel 2022/2026 relatif aux opérations de construction et de restructuration et par l'affectation du résultat de fonctionnement en investissement ;
- d'une inscription supplémentaire de 100 000 € afin de permettre les écritures de cession proposées en commission de réforme des ventes de biens (délibérations n°25-B16 du 1^{er} avril 2025 et n°24-B63 du 17 décembre 2024). Cette somme est la contrepartie de l'inscription budgétaire prévue en dépenses de fonctionnement ;
- un réajustement complémentaire de 93 505,00 € au titre des crédits prévus en investissement pour l'encaissement du FCTVA ;

B- Les dépenses :

Les dépenses à prendre en compte dans le cadre de cette étape budgétaire comprennent notamment les restes à réaliser et les nouvelles inscriptions qui vous sont détaillées par ailleurs :

1- La section de fonctionnement :

Des réajustements doivent être effectués afin de répondre aux besoins de l'établissement. Vous trouverez ci-après les plus significatifs :

- une inscription complémentaire de 1 060 811 € au titre du chapitre 011 « charges à caractère général » dont notamment :
 - un réajustement de 262 375 € dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'EHPAD Simone Veil qui accueillera les sapeurs-pompiers du CIS Pastour, le temps de sa restructuration ;
 - 31 524 € au titre des frais de déplacement des colonnes de renfort intervenues à Mayotte après le passage du cyclone Chido ainsi que des frais d'hébergement des SPV saisonniers. Pour faire face aux difficultés de recrutement et à la problématique spécifique du logement saisonnier dans les Alpes-Maritimes, il est en effet prévu de les accueillir dans des structures telles que le Crous de Nice et d'Antibes ;

- une inscription de 524 650 € dans le cadre :
 - de la notification de marchés ayant subi une augmentation du coût de leurs maintenances préventives et correctives ;
 - du renouvellement du marché de maintenance et de réparation des installations de climatisation, de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire (CVC) qui va permettre de renforcer les prestations et de mettre à niveau des équipements souvent vieillissants (rapport d'orientation budgétaire n°24-17) ;
 - 27 300 € au titre de la finalisation du déploiement du réseau départemental informatique VPN (Virtual Private Network), dont l'objectif est la création d'un réseau de liens internet sécurisés entre tous les sites du territoire ;
 - 45 184 € dans le cadre de la mise en œuvre d'une solution de type IA vouée à anticiper les moyens opérationnels à mobiliser ;
 - une inscription de 83 640 € dans le cadre du déploiement du dispositif de gestion et d'autopartage des véhicules du SDIS 06 (maintenance évolutive et abonnements) ;
 - une inscription de 331 189 € pour assurer le déploiement des nouveaux gants de feu et des tenues d'intervention ;
 - une diminution de 478 000 € liée à l'obtention d'offres plus avantageuses que prévu dans le cadre de la consultation allotie « assurance flotte automobile et risques annexes (5 lots)
- une inscription de 1 870 000 € au titre du chapitre 012 « charges de personnels et frais assimilés», dont notamment :
- 1 500 000 € au titre de la décision du 31/01/2025 du gouvernement d'augmenter de 12 points sur 4 ans le taux de cotisation à la caisse nationale de retraite (CNRACL). L'impact cumulé par an jusque l'exercice 2028 se décompose comme suit : + 1,5 M€ en 2025 (non prévu dans l'équilibre budgétaire), + 3,0 M€ en 2026, + 4,5 M€ en 2027, + 6,0 M€ en 2028.
 - 570 000 € au titre des dépenses relatives aux indemnités SPV pour permettre le financement des renforcements prévus durant la période estivale.
 - une diminution de 400 000 € de la somme prévue pour la commande des tickets restaurant millésime 2025. Le nouveau mode d'exécution du marché prévu au 01/10/2025 va en effet impliquer de passer d'une gestion de type prévisionnelle avec commande anticipée des carnets au format papier, à une gestion de type instantanée consistant à déclencher en temps réel la recharge mensuelle des cartes qui seront affectées aux agents ;
 - une inscription de 200 000 € au titre de la redistribution des crédits 2024 non utilisés dans le cadre de l'action sociale de l'établissement ;
- une diminution de 106 762,46 € au titre du chapitre 66 « charges financières ». Cet ajustement du montant des intérêts s'explique par le non recours à l'emprunt durant l'exercice 2025 ;

- au titre du chapitre 042, une inscription de 100 000 € nécessaire aux écritures de cession proposées en commission de réforme des ventes de biens (délibérations n°25-B16 du 1^{er} avril 2025 et n°24-B63 du 17 décembre 2024). Cette somme est la contrepartie de l'inscription budgétaire prévue en recettes d'investissement ;
- des réajustements de crédits liés à l'exécution budgétaire sont également retracés dans le document joint en annexe.

2- La section d'investissement :

Les crédits inscrits dans cette section correspondent :

- en partie aux restes à réaliser (9 711 080,51 €) qu'il convient, conformément aux règles comptables et financières, de reporter sur l'exercice 2025 et qui ont été détaillés dans le compte administratif 2024 ;
- aux réajustements budgétaires liés aux modifications de programme d'investissement dont notamment :
 - une inscription de 181 205 € au titre d'équipements et d'armements pour les véhicules opérationnels (pompe salamandre Nice, camion grue, rideaux stop fumées, moteur de l'embarcation Jean Giraud 2, armements VLTU) ;
 - une inscription de 70 000 € dans le cadre de travaux d'installation de panneaux photovoltaïques au CIS de Nice Fodéré et de compteurs individuels des frais de chauffage au CIS Magnan ;
 - une inscription de 228 500 € au titre de travaux d'étanchéité et d'isolation à réaliser sur les toitures de bâtiments des sites de Nice Magnan et Nice Fodéré ;
 - une inscription de 59 400 € dans le cadre du déploiement du dispositif de gestion et d'autopartage des véhicules du SDIS 06 (dispositif logiciel, boitiers) ;
 - une diminution de 1 575 000 € au titre des modifications des crédits de paiement 2025 relatifs au programme pluriannuel 2022/2026 des opérations de construction et de restructuration (Annexe 1) ;
 - des réajustements des crédits de paiement 2025 liés aux modifications du plan pluriannuel d'acquisition de matériels roulants et nautiques pour les années 2022-2026 (Annexe 2) ;
- une diminution de 72 491,56 € au titre des remboursements des capitaux d'emprunt du fait du non recours à l'emprunt durant l'exercice 2025 ;
- un réajustement de 41 290 € au titre de la régularisation de la neutralisation des amortissements 2024. Cette somme est la contrepartie de l'inscription budgétaire prévue en recettes de fonctionnement ;
- une diminution de 42 430 € au titre des reprises de subvention transférable 2025. Cette somme est la contrepartie de l'inscription budgétaire prévue en recettes de fonctionnement ;

- des réajustements de crédits liés à l'exécution budgétaire sont également retracés dans le document joint en annexe.

Le document budgétaire faisant apparaître les inscriptions en dépenses et en recettes des sections de fonctionnement et d'investissement est présenté, ci-après, en annexe.

Je vous propose d'approuver le présent budget supplémentaire du budget principal 2025, d'un montant total de 11 648 167,77 € soit 2 989 776,54 € en section de fonctionnement et 8 658 391,23 € en section d'investissement, selon le niveau de vote suivant :

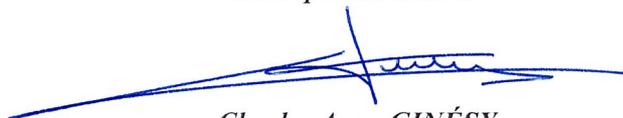
- niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le présent budget supplémentaire du budget principal 2025, d'un montant total de 11 648 167,77 € soit 2 989 776,54 € en section de fonctionnement et 8 658 391,23 € en section d'investissement, selon le niveau de vote suivant :

- niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- niveau du chapitre pour la section d'investissement.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles Ange GINÉSY

ANNEXE 1 - OPERATIONS DE CONSTRUCTION ET RESTRUCTURATION

CONSTRUCTIONS	A.P. Votées	C.P. antérieurs	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029 et +
Sismique NICE-MAGNAN	3 500 000,00 €		0,00 €	38 005,20 €	0,00 €	132 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	3 179 994,80 €
ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN	3 200 000,00 €	27 499,00 €	28 779,00 €	96 303,60 €	54 016,20 €	1 645 983,80 €	1 188 016,20 €	159 402,20 €	0,00 €	0,00 €
SAINTE-MARTINE-VESUBIE	5 300 000,00 €	15 696,00 €		82 544,40 €	163 892,76 €	1 186 107,24 €	1 178 892,76 €	2 408 000,00 €	264 866,84 €	0,00 €
CANNES PASTOUR	8 500 000,00 €		50 022,50 €	45 618,00 €	166 301,47 €	1 233 698,53 €	3 068 301,47 €	3 511 000,00 €	425 058,03 €	0,00 €
CASTAGNIERS	4 800 000,00 €	14 265,58 €	34 404,00 €	12 870,00 €	83 591,10 €	916 408,90 €	1 194 591,10 €	2 304 000,00 €	239 869,32 €	0,00 €
ISOLA	2 400 000,00 €			15 000,00 €	24 846,00 €	225 154,00 €	0,00 €	66 667,00 €	1 530 000,00 €	538 333,00 €
PEGOMAS	5 400 000,00 €		3 036,00 €	9 654,00 €	96 524,88 €	968 475,12 €	2 216 524,88 €	1 836 000,00 €	269 785,12 €	0,00 €
SAINTE-SAUVEUR-SUR-TINEE	4 000 000,00 €			0,00 €	3 310,92 €	96 689,08 €	25 464,92 €	122 154,00 €	122 154,00 €	3 630 227,08 €
GUILLAUMES	4 000 000,00 €		7 356,00 €	0,00 €	4 919,04 €	45 080,96 €	954 919,04 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	987 724,96 €
VENCE	5 300 000,00 €			25 430,08 €	58 800,29 €	491 199,71 €	216 800,29 €	653 000,00 €	1 958 000,00 €	1 896 769,63 €
CARROS	4 800 000,00 €			0,00 €	0,00 €	290 000,00 €	190 000,00 €	1 632 000,00 €	2 448 000,00 €	240 000,00 €
BIOT	4 000 000,00 €			0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	3 710 000,00 €
Total :	55 200 000,00 €	57 460,58 €	123 597,50 €	325 425,28 €	656 202,66 €	7 280 797,34 €	10 283 510,66 €	13 862 223,20 €	8 427 733,31 €	14 183 049,47 €

ANNEXE 2 - PLAN PLURIANNUEL 2022/2026 D'ACQUISITION MATERIELS ROULANTS ET NAUTIQUES

VEHICULES	QUANTITES VOTEES	MONTANTS DES AP.VOTEES	2022		2023		2024		2025		2026	
VSAV	56	6 046 718,07 €	2	215 883,92 €	23	2 253 948,30 €	7	748 381,76 €	13	1 444 388,01 €	13	1 600 000,00 €
VSAV 4 X 4	2	215 883,92 €										
VSAV petit gabarit électrique	1	103 345,82 €					1	103 345,82 €				
FPT	2	586 408,04 €			2	586 408,04 €						
FPTL	9	2 476 778,36 €	2	489 137,71 €			2	523 076,38 €	3	859 564,27 €	2	605 000,00 €
CCFM	12	3 526 794,53 €	4	1 128 042,00 €	6	1 788 545,98 €			1	302 206,55 €	1	308 000,00 €
VTU 1	5	187 778,64 €					0	0,00 €	3	107 778,64 €	2	80 000,00 €
VTU 2	58	1 709 675,04 €					25	745 898,80 €	10	263 776,24 €	23	700 000,00 €
VLTU Equipement	25	36 547,26 €					20	27 552,00 €	5	8 995,26 €		
VTP	5	207 911,05 €			1	29 105,54 €	0	0,00 €	3	136 805,51 €	1	42 000,00 €
VLTT	20	854 959,00 €	10	366 300,00 €			0	0,00 €	5	290 964,00 €	5	197 695,00 €
VSRM châssis	3	268 667,45 €			1	77 521,97 €	1	90 488,72 €	1	656,76 €	1	100 000,00 €
VSRM équipement	3	536 562,00 €			1	172 800,00 €	0	0,00 €	1	172 800,00 €	1	190 962,00 €
CCRL (SR ou OD) *	9	2 145 447,00 €	6	1 360 042,50 €	2	527 404,50 €			1	258 000,00 €	1	258 000,00 €
CCRM **	4	1 122 958,51 €			2	549 356,15 €	1	273 602,36 €			1	300 000,00 €
BEA HR	1	319 763,38 €			1	319 763,38 €						
Porte berce d'occasion	12	1 411 176,00 €	2	208 680,00 €	6	640 096,00 €	1	212 400,00 €	3	350 000,00 €		
Camion logistique	1	83 102,00 €					1	83 102,00 €				
VLM	6	242 333,89 €			1	38 907,92 €	2	77 426,88 €	2	80 979,09 €	1	45 020,00 €
VLM HR SSSM	1	39 960,00 €	1	39 960,00 €								
VLM HR SSSM EQUIPEMENT	1	35 400,00 €			1	35 400,00 €						
VLI	4	167 621,86 €					2	87 740,32 €	1	40 489,54 €	1	39 392,00 €
EPA	3	2 311 380,82 €			1	695 507,96 €			1	800 872,86 €	1	815 000,00 €
VL	24	503 319,75 €			8	151 750,68 €	0	0,00 €	9	200 159,07 €	7	151 410,00 €
VL Electrique	9	290 807,60 €					4	149 254,60 €	2	55 620,00 €	3	85 933,00 €
VLHR	9	223 289,72 €			2	46 269,40 €	7	177 020,32 €				
Camion UMMI	1	100 662,33 €					1	100 662,33 €				
VRAD	4	251 380,43 €					0	0,00 €	4	251 380,43 €		
BATEAU POMPE	2	1 487 914,20 €					1	743 837,98 €	1	744 076,22 €		
BRS	1	87 837,71 €			1	87 837,71 €						
CCFS PACTE CAPACITAIRE	1	528 996,52 €					0	0,00 €	1	528 996,52 €		
VL Type Powerbank fonds vert	1	36 746,16 €					1	36 746,16 €				
CCFM Fonds investissement région sud	4	980 000,00 €					0	0,00 €	3	735 000 €	1	245 000 €
VTU 1 Electrique	1	71 756,66 €					0	0,00 €	1	71 756,66 €		
Scooter 125	1	5 760,00 €					1	5 760 €				
CCGC	2	666 491,28 €							1	336 491,28 €	1	330 000,00 €
VLIIS	2	517 000,00 €							1	267 000,00 €	1	250 000,00 €
TOTAL GENERAL	305	30 389 135,00 €	27	3 808 046,13 €	59	8 000 623,53 €	78	4 186 296,43 €	74	8 050 756,91 €	67	6 343 412,00 €

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**ETABLISSEMENT PUBLIC : SERVICE DEPART.INCENDIE SECOURS
A.M (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 28060051100024

POSTE COMPTABLE : PAYEUR DEPARTEMENTAL

M. 57

**Budget supplémentaire (3)
Voté par nature**

BUDGET : SDIS BP (4)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	11
B2 - Présentation des AE votées	12
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	13
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	16
D1 - Balance générale - Dépenses	18
D2 - Balance générale - Recettes	20

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	22
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	26
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	29
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	30
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	31
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	32
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	35
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	38
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	43

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	45
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	46
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	50
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	51
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	52
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	53
B3.1 - Etat des provisions constituées	55
B3.2 - Etalement des provisions	57
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	58
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	59
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	60
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	61
B9 - Etat du personnel	62
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	68
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	69
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	70
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	71
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	72
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	74
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	75

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	1 117 561,00

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	141,09
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	150,55
3	Dépenses d'équipement brut / population	26,40
4	Encours de dette / population (2) (3)	20,88
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	81,29%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	95%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	17,54%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	13,87%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	6.29%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,5%
- Investissement : 7,5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	191 245 022,11	193 441 626,65	12 574 637,93	A1 14 771 242,47
Investissement	23 001 171,22	23 018 151,29	(3) 10 141 713,61	A2 10 158 693,68
Fonctionnement	168 243 850,89	170 423 475,36	(4) 2 432 924,32	A3 4 612 548,79

	RESTES A REALISER N-1				Solde (B)
	Dépenses	Recettes			
TOTAL des RAR	I + II 9 711 080,51	III + IV 698 402,55	B1	-9 012 677,96	
Investissement	I 9 711 080,51	III 698 402,55	B2	-9 012 677,96	
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00	

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	5 758 564,51
Investissement	A2 + B2	1 146 015,72
Fonctionnement	A3 + B3	4 612 548,79

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 9 711 080,51
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	765 091,07
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	572 918,42
21	Immobilisations corporelles (3)	6 159 273,68
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	2 213 797,34
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 698 402,55
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	698 402,55
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	-1 052 689,28	-2 198 705,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	9 711 080,51	698 402,55
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 10 158 693,68
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		8 658 391,23	8 658 391,23
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	2 989 776,54	377 227,75
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 612 548,79
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		2 989 776,54	2 989 776,54
TOTAL DU BUDGET (5)		11 648 167,77	11 648 167,77

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D MAT 2024/1	MATERIELS ROULANTS ET NAUTIQUES	21	107 020,91
D BATI 7 2024/1	PLAN 2022-26-CONS PEGOMAS	23	1 400 000,00
D BATI 3 2024/1	PLAN 2022-26-CONS ST MARTIN VESUBIE	23	100 000,00
D BATI 4 2024/1	PLAN 2022-26-REST CANNES PASTOUR	23	1 000 000,00
D BATI 5 2024/1	PLAN 2022-26-REST CASTAGNIERS	23	806 225,36
D BATI 10 2024/1	PLAN 2022-26-RESTRUCT VENCE	23	500 000,00
D BATI 2 2024/1	PLAN 2022-26-ROQUEBRUNE CAP MARTIN	23	-806 525,12
D BATI 2 BIS 2024/1	PLAN 22-26 ROQUEBRUNE CAP MARTIN	23	1 306 525,12
TOTAL			4 413 246,27
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			4 413 246,27

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	-------------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	1 422 362,00	765 091,07	74 250,28	74 250,28	2 261 703,35
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	300 000,00	572 918,42	0,00	0,00	872 918,42
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	13 187 710,00	6 159 273,68	518 132,00	518 132,00	19 865 115,68
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	6 742 000,00	2 213 797,34	-1 575 000,00	-1 575 000,00	7 380 797,34
Total des dépenses d'équipement		21 652 072,00	9 711 080,51	-982 617,72	-982 617,72	30 380 534,79
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 541 228,00	0,00	-72 491,56	-72 491,56	1 468 736,44
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	7 000,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
Total des dépenses financières		1 548 228,00	0,00	-72 491,56	-72 491,56	1 475 736,44
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		23 200 300,00	9 711 080,51	-1 055 109,28	-1 055 109,28	31 856 271,23

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	3 990 500,00		-1 140,00	-1 140,00	3 989 360,00
041	Opérations patrimoniales (8)	100 000,00		3 560,00	3 560,00	103 560,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		4 090 500,00		2 420,00	2 420,00	4 092 920,00

TOTAL	27 290 800,00	9 711 080,51	-1 052 689,28	-1 052 689,28	35 949 191,23
--------------	----------------------	---------------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	35 949 191,23
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	3 638 800,00	698 402,55	4 230,00	4 230,00	4 341 432,55
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	4 400 000,00	0,00	-4 400 000,00	-4 400 000,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		8 038 800,00	698 402,55	-4 395 770,00	-4 395 770,00	4 341 432,55
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 000 000,00	0,00	93 505,00	93 505,00	2 093 505,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	72 000,00	0,00	0,00	0,00	72 000,00
Total des recettes financières		2 072 000,00	0,00	2 093 505,00	2 093 505,00	4 165 505,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		10 110 800,00	698 402,55	-2 302 265,00	-2 302 265,00	8 506 937,55

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	17 080 000,00		100 000,00	100 000,00	17 180 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	100 000,00		3 560,00	3 560,00	103 560,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		17 180 000,00		103 560,00	103 560,00	17 283 560,00

TOTAL	27 290 800,00	698 402,55	-2 198 705,00	-2 198 705,00	25 790 497,55
--------------	----------------------	-------------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	10 158 693,68
--	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	35 949 191,23
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	13 190 640,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	25 119 581,00	0,00	1 060 811,00	1 060 811,00	26 180 392,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	126 298 140,11	0,00	1 870 000,00	1 870 000,00	128 168 140,11
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	2 757 900,00	0,00	4 116,00	4 116,00	2 762 016,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		154 175 621,11	0,00	2 934 927,00	2 934 927,00	157 110 548,11
66	Charges financières	596 378,89	0,00	-106 762,46	-106 762,46	489 616,43
67	Charges spécifiques (4)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	10 000,00		61 612,00	61 612,00	71 612,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		154 784 000,00	0,00	2 889 776,54	2 889 776,54	157 673 776,54

023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	17 080 000,00		100 000,00	100 000,00	17 180 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		17 080 000,00		100 000,00	100 000,00	17 180 000,00

TOTAL	171 864 000,00	0,00	2 989 776,54	2 989 776,54	174 853 776,54
--------------	-----------------------	-------------	---------------------	---------------------	-----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	174 853 776,54
--	-----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	1 065 100,00	0,00	0,00	0,00	1 065 100,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	5 770 052,41	0,00	299 687,75	299 687,75	6 069 740,16
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	500 000,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
74	Dotations et participations (4)	160 255 635,59	0,00	28 680,00	28 680,00	160 284 315,59
75	Autres produits de gestion courante (4)	155 112,00	0,00	0,00	0,00	155 112,00
Total des recettes de gestion courante		167 745 900,00	0,00	328 367,75	328 367,75	168 074 267,75
76	Produits financiers	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
77	Produits spécifiques (4)	125 100,00	0,00	50 000,00	50 000,00	175 100,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		167 873 500,00	0,00	378 367,75	378 367,75	168 251 867,75

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	3 990 500,00		-1 140,00	-1 140,00	3 989 360,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		3 990 500,00		-1 140,00	-1 140,00	3 989 360,00

TOTAL	171 864 000,00	0,00	377 227,75	377 227,75	172 241 227,75
--------------	-----------------------	-------------	-------------------	-------------------	-----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 612 548,79
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	174 853 776,54
--	-----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	13 190 640,00
---	----------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	-42 430,00	-42 430,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	-72 491,56	0,00	-72 491,56
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	839 341,35	0,00	839 341,35
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	572 918,42	3 560,00	576 478,42
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	6 677 405,68	0,00	6 677 405,68
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	638 797,34	0,00	638 797,34
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		41 290,00	41 290,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		8 655 971,23	2 420,00	8 658 391,23

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 658 391,23
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	1 060 811,00		1 060 811,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 870 000,00		1 870 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	4 116,00	0,00	4 116,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	-106 762,46	0,00	-106 762,46
67	Charges spécifiques (9)	0,00	100 000,00	100 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	61 612,00	0,00	61 612,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		2 889 776,54	100 000,00	2 989 776,54

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 989 776,54
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	93 505,00	0,00	93 505,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	702 632,55	0,00	702 632,55
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	-4 400 000,00	0,00	-4 400 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	3 560,00	3 560,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		-3 603 862,45	103 560,00	-3 500 302,45

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	10 158 693,68
--	----------------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	2 000 000,00
---------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 658 391,23
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	299 687,75		299 687,75
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	28 680,00		28 680,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	50 000,00	-1 140,00	48 860,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		378 367,75	-1 140,00	377 227,75

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
			2 612 548,79
			=
		TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 989 776,54

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		27 290 800,00	9 711 080,51	4 413 246,27	-1 052 689,28	-1 052 689,28	-1 461 745,64	409 056,36	8 658 391,23
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 422 362,00	765 091,07	0,00	74 250,28	74 250,28	0,00	74 250,28	839 341,35
204	Subventions d'équipement versées (10)	300 000,00	572 918,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	572 918,42
21	Immobilisations corporelles	13 187 710,00	6 159 273,68	107 020,91	518 132,00	518 132,00	107 029,00	411 103,00	6 677 405,68
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	6 742 000,00	2 213 797,34	4 306 225,36	-1 575 000,00	-1 575 000,00	-1 568 774,64	-6 225,36	638 797,34
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		21 652 072,00	9 711 080,51	4 413 246,27	-982 617,72	-982 617,72	-1 461 745,64	479 127,92	8 728 462,79
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 541 228,00	0,00		-72 491,56	-72 491,56		-72 491,56	-72 491,56
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		1 548 228,00	0,00	0,00	-72 491,56	-72 491,56	0,00	-72 491,56	-72 491,56
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		23 200 300,00	9 711 080,51	4 413 246,27	-1 055 109,28	-1 055 109,28	-1 461 745,64	406 636,36	8 655 971,23
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	3 990 500,00			-1 140,00	-1 140,00		-1 140,00	-1 140,00
041	Opérations patrimoniales (8)	100 000,00			3 560,00	3 560,00		3 560,00	3 560,00
Total des dépenses d'ordre		4 090 500,00			2 420,00	2 420,00		2 420,00	2 420,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	8 658 391,23
---	---------------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		27 290 800,00	698 402,55	-4 198 705,00	-4 198 705,00	-3 500 302,45
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 638 800,00	698 402,55	4 230,00	4 230,00	702 632,55
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	4 400 000,00	0,00	-4 400 000,00	-4 400 000,00	-4 400 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		8 038 800,00	698 402,55	-4 395 770,00	-4 395 770,00	-3 697 367,45
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 000 000,00	0,00	93 505,00	93 505,00	93 505,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
024	Produits des cessions d'immobilisations	72 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 072 000,00	0,00	93 505,00	93 505,00	93 505,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		10 110 800,00	698 402,55	-4 302 265,00	-4 302 265,00	-3 603 862,45
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	17 080 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	100 000,00		3 560,00	3 560,00	3 560,00
Total des recettes d'ordre		17 180 000,00		103 560,00	103 560,00	103 560,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)	10 158 693,68
---	----------------------

Affectation au compte 1068 (9)	2 000 000,00
---------------------------------------	---------------------

Total des recettes d'investissement cumulées	8 658 391,23
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		27 290 800,00	9 711 080,51	4 413 246,27	-1 052 689,28	-1 052 689,28	-1 461 745,64	409 056,36	8 658 391,23
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 422 362,00	765 091,07	0,00	74 250,28	74 250,28	0,00	74 250,28	839 341,35
2031	Frais d'études	200 000,00	373 317,90		0,00	0,00	0,00	0,00	373 317,90
2051	Concessions, droits similaires	1 222 362,00	391 773,17		74 250,28	74 250,28	0,00	74 250,28	466 023,45
204	Subventions d'équipement versées (10)	300 000,00	572 918,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	572 918,42
204113	Subv. Etat : Projet infrastructure	300 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	572 918,42		0,00	0,00	0,00	0,00	572 918,42
21	Immobilisations corporelles	13 187 710,00	6 159 273,68	107 020,91	518 132,00	518 132,00	107 029,00	411 103,00	6 677 405,68
21351	Bâtiments publics	1 919 500,00	967 848,47		48 695,00	48 695,00	0,00	48 695,00	1 016 543,47
21535	Réseaux de transmission	91 150,00	0,00		-424,00	-424,00	0,00	-424,00	-424,00
21536	Réseaux d'alerte	300 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	106 100,00	223 365,20		-140 850,00	-140 850,00	0,00	-140 850,00	82 515,20
21561	Matériel roulant	4 441 713,00	2 935 916,06		212 174,00	212 174,00	143 252,00	68 922,00	3 148 090,06
21568	Autre matériel, outillage incendie	1 800 846,00	57 844,14		-17 111,68	-17 111,68	0,00	-17 111,68	40 732,46
21578	Autre matériel technique	425 900,00	63 751,54		159 276,00	159 276,00	0,00	159 276,00	223 027,54
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	577 602,00	951 788,98		-136 941,34	-136 941,34	0,00	-136 941,34	814 847,64
21735	Installations générales (mise à dispo)	2 319 000,00	714 798,28		234 580,02	234 580,02	0,00	234 580,02	949 378,30
21828	Autres matériels de transport	533 120,00	180 924,67		13 777,00	13 777,00	-36 223,00	50 000,00	194 701,67
21838	Autre matériel informatique	420 230,00	50 000,00		140 000,00	140 000,00	0,00	140 000,00	190 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	127 946,00	13 036,34		-2 020,00	-2 020,00	0,00	-2 020,00	11 016,34
2188	Autres immobilisations corporelles	124 603,00	0,00		6 977,00	6 977,00	0,00	6 977,00	6 977,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	6 742 000,00	2 213 797,34	4 306 225,36	-1 575 000,00	-1 575 000,00	-1 568 774,64	-6 225,36	638 797,34
2313	Constructions	3 865 000,00	431 352,40		-443 474,88	-443 474,88	-443 474,88	0,00	-12 122,48

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	2 777 000,00	1 782 444,94		-1 131 525,12	-1 131 525,12	-1 125 299,76	-6 225,36	650 919,82
238	Avances commandes immo corporelles	100 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		21 652 072,00	9 711 080,51	4 413 246,27	-982 617,72	-982 617,72	-1 461 745,64	479 127,92	8 728 462,79
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	1 541 228,00	0,00		-72 491,56	-72 491,56		-72 491,56	-72 491,56
1641	Emprunts en euros	1 541 228,00	0,00		-72 491,56	-72 491,56		-72 491,56	-72 491,56
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	7 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		1 548 228,00	0,00	0,00	-72 491,56	-72 491,56	0,00	-72 491,56	-72 491,56
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		23 200 300,00	9 711 080,51	4 413 246,27	-1 055 109,28	-1 055 109,28	-1 461 745,64	406 636,36	8 655 971,23
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	3 990 500,00			-1 140,00	-1 140,00		-1 140,00	-1 140,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	3 990 500,00			-1 140,00	-1 140,00		-1 140,00	-1 140,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	26 463,64			-21 366,00	-21 366,00		-21 366,00	-21 366,00
13912	Subv. transf. Régions	18 899,10			-13 790,00	-13 790,00		-13 790,00	-13 790,00
13913	Subv. transf. Départements	1 411 205,90			-7 274,00	-7 274,00		-7 274,00	-7 274,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	2 831,36			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	30 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements	2 501 100,00			41 290,00	41 290,00		41 290,00	41 290,00
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	100 000,00			3 560,00	3 560,00		3 560,00	3 560,00
204421	Sub nat privé - Biens mob, mat, études	0,00			3 560,00	3 560,00		3 560,00	3 560,00
21315	Centres d'incendie et de secours	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2313	Constructions	100 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		4 090 500,00			2 420,00	2 420,00		2 420,00	2 420,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		27 290 800,00	698 402,55	-4 198 705,00	-4 198 705,00	-3 500 302,45
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 638 800,00	698 402,55	4 230,00	4 230,00	702 632,55
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	259 602,55	4 230,00	4 230,00	263 832,55
1312	Subv. transf. Régions	138 800,00	138 800,00	0,00	0,00	138 800,00
1313	Subv. transf. Départements	3 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13148	Subv. transf. Autres communes	0,00	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	4 400 000,00	0,00	-4 400 000,00	-4 400 000,00	-4 400 000,00
1641	Emprunts en euros	4 400 000,00	0,00	-4 400 000,00	-4 400 000,00	-4 400 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		8 038 800,00	698 402,55	-4 395 770,00	-4 395 770,00	-3 697 367,45
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 000 000,00	0,00	93 505,00	93 505,00	93 505,00
10222	FCTVA	2 000 000,00	0,00	93 505,00	93 505,00	93 505,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	72 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 072 000,00	0,00	93 505,00	93 505,00	93 505,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		10 110 800,00	698 402,55	-4 302 265,00	-4 302 265,00	-3 603 862,45
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	17 080 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	50 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
21535	Réseaux de transmission	0,00		0,00	0,00	0,00
21561	Matériel roulant	30 000,00		0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	1 945,00		0,00	0,00	0,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	95 000,00		0,00	0,00	0,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	21 860,00		0,00	0,00	0,00
2804421	Sub nat privé - Biens mob, mat, études	858,00		0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 483 620,00		0,00	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	37 030,00		0,00	0,00	0,00
281315	Centres d'incendie et de secours	2 540 265,00		0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	757 935,00		0,00	0,00	0,00
281535	Réseaux de transmission	572 010,00		0,00	0,00	0,00
281536	Réseaux d'alerte	279 650,00		0,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	304 160,00		0,00	0,00	0,00
281561	Matériel roulant	4 086 000,00		0,00	0,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	1 265 567,00		0,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel technique	73 965,00		0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	272 505,00		0,00	0,00	0,00
2817311	Bâtiments administratifs (m. à dispo)	14,00		0,00	0,00	0,00
2817315	Centres d'incendie et de secours	1 242 000,00		0,00	0,00	0,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	2 471 655,00		0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	437 315,00		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	570 546,00		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	345 300,00		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	140 800,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	100 000,00		3 560,00	3 560,00	3 560,00
13148	Subv. transf. Autres communes	0,00		0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00		0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00		3 560,00	3 560,00	3 560,00
238	Avances commandes immo corporelles	100 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		17 180 000,00		103 560,00	103 560,00	103 560,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

SERVICE DEPART.INCENDIE SECOURS A.M - SDIS BP - BS - 2025

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		171 864 000,00	0,00	0,00	2 989 776,54	2 989 776,54	0,00	2 989 776,54	2 989 776,54
011	Charges à caractère général (4)	25 119 581,00	0,00	0,00	1 060 811,00	1 060 811,00	0,00	1 060 811,00	1 060 811,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	126 298 140,11	0,00		1 870 000,00	1 870 000,00		1 870 000,00	1 870 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	2 757 900,00	0,00	0,00	4 116,00	4 116,00	0,00	4 116,00	4 116,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		154 175 621,11	0,00	0,00	2 934 927,00	2 934 927,00	0,00	2 934 927,00	2 934 927,00
66	Charges financières	596 378,89	0,00		-106 762,46	-106 762,46		-106 762,46	-106 762,46
67	Charges spécifiques (4)	2 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	10 000,00			61 612,00	61 612,00		61 612,00	61 612,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		608 378,89	0,00	0,00	-45 150,46	-45 150,46		-45 150,46	-45 150,46
Total des dépenses réelles		154 784 000,00	0,00	0,00	2 889 776,54	2 889 776,54	0,00	2 889 776,54	2 889 776,54
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	17 080 000,00			100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		17 080 000,00			100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	2 989 776,54
--	---------------------

SERVICE DEPART.INCENDIE SECOURS A.M - SDIS BP - BS - 2025

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		171 864 000,00	0,00	377 227,75	377 227,75	377 227,75
013	Atténuations de charges (3)	1 065 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	5 770 052,41	0,00	299 687,75	299 687,75	299 687,75
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	160 255 635,59	0,00	28 680,00	28 680,00	28 680,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	155 112,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		167 745 900,00	0,00	328 367,75	328 367,75	328 367,75
76	Produits financiers	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	125 100,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		127 600,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Total des recettes réelles		167 873 500,00	0,00	378 367,75	378 367,75	378 367,75
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	3 990 500,00	0,00	-1 140,00	-1 140,00	-1 140,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		3 990 500,00	0,00	-1 140,00	-1 140,00	-1 140,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)	2 612 548,79
--	---------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	2 989 776,54
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		171 864 000,00	0,00	0,00	2 989 776,54	2 989 776,54	0,00	2 989 776,54	2 989 776,54
011	Charges à caractère général (5)	25 119 581,00	0,00	0,00	1 060 811,00	1 060 811,00	0,00	1 060 811,00	1 060 811,00
60611	Eau et assainissement	232 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	2 575 124,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	12 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	1 718 600,00	0,00		-219,00	-219,00	0,00	-219,00	-219,00
60623	Alimentation	73 580,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	354 051,00	0,00		-1 175,00	-1 175,00	0,00	-1 175,00	-1 175,00
60631	Fournitures d'entretien	154 725,00	0,00		6 200,00	6 200,00	0,00	6 200,00	6 200,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 385 071,00	0,00		188 102,00	188 102,00	0,00	188 102,00	188 102,00
60636	Habillement et vêtements de travail	972 300,00	0,00		143 087,00	143 087,00	0,00	143 087,00	143 087,00
6064	Fournitures administratives	79 690,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60661	Médicaments	150 000,00	0,00		-11 000,00	-11 000,00	0,00	-11 000,00	-11 000,00
60662	Vaccins et sérums	6 000,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	423 000,00	0,00		19 100,00	19 100,00	0,00	19 100,00	19 100,00
6068	Autres matières et fournitures	100 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	3 200 458,00	0,00		204 174,00	204 174,00	0,00	204 174,00	204 174,00
6132	Locations immobilières	1 213 995,00	0,00		-67 440,00	-67 440,00	0,00	-67 440,00	-67 440,00
61351	Matériel roulant	5 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	512 665,00	0,00		-18 600,00	-18 600,00	0,00	-18 600,00	-18 600,00
614	Charges locatives et de copropriété	170 950,00	0,00		49 430,00	49 430,00	0,00	49 430,00	49 430,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	455 500,00	0,00		262 375,00	262 375,00	0,00	262 375,00	262 375,00
61551	Entretien matériel roulant	525 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	163 458,00	0,00		74 200,00	74 200,00	0,00	74 200,00	74 200,00
6156	Maintenance	1 958 950,00	0,00		524 650,00	524 650,00	0,00	524 650,00	524 650,00
6161	Multirisques	85 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	74 000,00	0,00		23 500,00	23 500,00	0,00	23 500,00	23 500,00
6168	Autres primes d'assurance	4 290 000,00	0,00		-478 000,00	-478 000,00	0,00	-478 000,00	-478 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00		37 125,00	37 125,00	0,00	37 125,00	37 125,00
6182	Documentation générale et technique	55 270,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6184	Versements à des organismes de formation	706 667,00	0,00		15 310,00	15 310,00	0,00	15 310,00	15 310,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	1 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	18 710,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	2 122,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	68 978,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	104 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	44 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	60 500,00	0,00		-1 440,00	-1 440,00	0,00	-1 440,00	-1 440,00
6234	Réceptions	10 670,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	23 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	4 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	18 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	10 669,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	465 900,00	0,00		31 524,00	31 524,00	0,00	31 524,00	31 524,00
6255	Frais de déménagement	500,00	0,00		1 940,00	1 940,00	0,00	1 940,00	1 940,00
6261	Frais d'affranchissement	45 700,00	0,00		-132,00	-132,00	0,00	-132,00	-132,00
6262	Frais de télécommunications	720 900,00	0,00		36 500,00	36 500,00	0,00	36 500,00	36 500,00
627	Services bancaires et assimilés	30 000,00	0,00		-4 400,00	-4 400,00	0,00	-4 400,00	-4 400,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	519 600,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	0,00	0,00		24,00	24,00	0,00	24,00	24,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	295 078,00	0,00		-24,00	-24,00	0,00	-24,00	-24,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	126 298 140,11	0,00		1 870 000,00	1 870 000,00		1 870 000,00	1 870 000,00
6218	Autre personnel extérieur	93 989,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	801 483,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	761 393,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	41 850 920,00	0,00		383 699,00	383 699,00		383 699,00	383 699,00
64112	SFT, indemnité de résidence	935 255,00	0,00		-34 343,00	-34 343,00		-34 343,00	-34 343,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
64113	NBI	830 357,00	0,00		-36 809,00	-36 809,00		-36 809,00	-36 809,00
64118	Autres indemnités	32 300 613,00	0,00		-791 496,00	-791 496,00		-791 496,00	-791 496,00
64131	Rémunérations	738 933,00	0,00		437 295,00	437 295,00		437 295,00	437 295,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	19 040 940,11	0,00		570 000,00	570 000,00		570 000,00	570 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	67 156,00	0,00		2 768,00	2 768,00		2 768,00	2 768,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	6 758 654,00	0,00		377 450,00	377 450,00		377 450,00	377 450,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	17 369 323,00	0,00		1 105 870,00	1 105 870,00		1 105 870,00	1 105 870,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	30 437,00	0,00		16 512,00	16 512,00		16 512,00	16 512,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	74 621,00	0,00		8 030,00	8 030,00		8 030,00	8 030,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	135 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
646	Allocation de vétéran	650 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	168 866,00	0,00		30 278,00	30 278,00		30 278,00	30 278,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	215 100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	2 610 100,00	0,00		-399 254,00	-399 254,00		-399 254,00	-399 254,00
6488	Autres	865 000,00	0,00		200 000,00	200 000,00		200 000,00	200 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	2 757 900,00	0,00	0,00	4 116,00	4 116,00	0,00	4 116,00	4 116,00
65311	Indemnités de fonction	43 851,00	0,00		-12,00	-12,00	0,00	-12,00	-12,00
65312	Frais de mission et de déplacement	800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	12 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00		650,00	650,00	0,00	650,00	650,00
6558	Autres contributions obligatoires	1 465 000,00	0,00		2 034,00	2 034,00	0,00	2 034,00	2 034,00
6568	Autres participations	159 500,00	0,00		-4 967,00	-4 967,00	0,00	-4 967,00	-4 967,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	241 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65821	Déficit des budgets annexes administrati	815 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6583	Pénalités sur marchés	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6585	Intérêts moratoires	5 000,00	0,00		-2 017,00	-2 017,00	0,00	-2 017,00	-2 017,00
65888	Autres	15 249,00	0,00		8 428,00	8 428,00	0,00	8 428,00	8 428,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		154 175 621,11	0,00	0,00	2 934 927,00	2 934 927,00	0,00	2 934 927,00	2 934 927,00
66	Charges financières	596 378,89	0,00		-106 762,46	-106 762,46		-106 762,46	-106 762,46
66111	Intérêts réglés à l'échéance	580 590,72	0,00		-106 762,46	-106 762,46		-106 762,46	-106 762,46
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	14 788,17	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	2 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	10 000,00			61 612,00	61 612,00		61 612,00	61 612,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	10 000,00			61 612,00	61 612,00		61 612,00	61 612,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		608 378,89	0,00	0,00	-45 150,46	-45 150,46		-45 150,46	-45 150,46
Total des dépenses réelles		154 784 000,00	0,00	0,00	2 889 776,54	2 889 776,54	0,00	2 889 776,54	2 889 776,54
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	17 080 000,00			100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	30 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	50 000,00			100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	17 000 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		17 080 000,00			100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	128 791,66
Montant des ICNE de l'exercice N-1	114 003,49

= Différence ICNE N – ICNE N-1

14 788,17

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		171 864 000,00	0,00	377 227,75	377 227,75	377 227,75
013	Atténuations de charges (4)	1 065 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	165 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	900 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	5 770 052,41	0,00	299 687,75	299 687,75	299 687,75
70685	Inter. soumi. factur.(art L1424-42 CGCT)	1 474 380,41	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	3 356 500,00	0,00	299 687,75	299 687,75	299 687,75
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	610 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	329 172,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731428	TICPE - Autres	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	160 255 635,59	0,00	28 680,00	28 680,00	28 680,00
744	FCTVA	40 000,00	0,00	23 780,00	23 780,00	23 780,00
74718	Autres participations Etat	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	88 560 000,00	0,00	4 900,00	4 900,00	4 900,00
74748	Participation autres communes	52 295 826,95	0,00	0,00	0,00	0,00
74758	Participation autres groupements	19 197 958,64	0,00	0,00	0,00	0,00
74888	Autres	61 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	155 112,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	110 012,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		167 745 900,00	0,00	328 367,75	328 367,75	328 367,75
76	Produits financiers	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
765	Escomptes obtenus	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	125 100,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
775	Produits des cessions d'immobilisations	125 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		167 873 500,00	0,00	378 367,75	378 367,75	378 367,75
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	3 990 500,00		-1 140,00	-1 140,00	-1 140,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)	30 000,00		0,00	0,00	0,00
77681	Neutralisation des amortissements	2 501 100,00		41 290,00	41 290,00	41 290,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	1 459 400,00		-42 430,00	-42 430,00	-42 430,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		3 990 500,00		-1 140,00	-1 140,00	-1 140,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
LT-2023901235X 00001	08/01/2024	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
LT-006041936665/43647895043	08/02/2024	8 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		18 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					33 614 513,00									
1641 Emprunts en euros (total)					33 614 513,00									
2010.063/A101011W	CAISSE D'EPARGNE	05/01/2010	05/01/2012	25/04/2012	2 000 000,00	F	Taux fixe à 3.34 %	3,340	3,380	EUR	T	C	O	A-1
2890/001	SOCIETE GENERALE	23/08/2021	30/06/2022	30/06/2023	7 000 000,00	F	Taux fixe à 0.94 %	0,940	0,950	EUR	A	C	O	A-1
A1012105	CAISSE D'EPARGNE	14/02/2012	25/04/2012	25/07/2012	4 000 000,00	F	Taux fixe à 5.87 %	5,870	6,090	EUR	T	P	O	A-1
A102250	CAISSE D'EPARGNE	19/04/2012	25/05/2012	25/08/2012	2 000 000,00	F	Taux fixe à 5.69 %	5,690	5,900	EUR	T	C	O	A-1
MIN255320EUR	DEXIA CL	27/12/2007	30/06/2008	01/08/2008	2 000 000,00	F	Taux fixe à 4.95 %	4,950	4,950	EUR	A	P	O	A-1
MIN534619EUR	BANQUE POSTALE	09/11/2020	06/09/2021	01/01/2022	6 000 000,00	F	Taux fixe à 0.95 %	0,950	0,970	EUR	T	C	O	A-1
MON214199EUR	DEXIA CL	09/10/2003	15/10/2003	01/12/2003	914 513,00	F	Taux fixe à 4.94 %	4,940	4,940	EUR	A	P	O	A-1
MON502150EUR	SFIL CAFFIL	19/12/2014	05/02/2015	01/06/2015	2 900 000,00	F	Taux fixe à 2.4 %	2,400	2,420	EUR	T	C	O	A-1
MON506772EUR	BANQUE POSTALE	28/12/2015	25/01/2016	01/05/2016	1 800 000,00	F	Taux fixe à 2.12 %	2,120	2,140	EUR	T	C	O	A-1
MON530109EUR	BANQUE POSTALE	13/12/2019	03/02/2020	01/06/2020	5 000 000,00	F	Taux fixe à 1.12 %	1,120	1,130	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					33 614 513,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		23 339 243,45					1 468 736,44	473 828,26	0,00	106 708,68
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		23 339 243,45					1 468 736,44	473 828,26	0,00	106 708,68
2010.063/A101011W	N	0,00	A-1	725 000,00	7,07	F	Taux fixe à 3.34 %	3,380	100 000,00	22 962,50	0,00	3 769,10
2890/001	N	0,00	A-1	6 440 000,00	22,50	F	Taux fixe à 0.94 %	0,950	280 000,00	61 376,78	0,00	29 595,38
A1012105	N	0,00	A-1	2 707 236,65	12,32	F	Taux fixe à 5.87 %	6,090	150 829,62	157 791,06	0,00	27 928,04
A102250	N	0,00	A-1	333 333,50	2,40	F	Taux fixe à 5.69 %	5,900	133 333,32	16 337,69	0,00	1 138,00
MIN255320EUR	N	0,00	A-1	1 166 303,43	12,58	F	Taux fixe à 4.95 %	4,950	66 054,25	57 732,02	0,00	22 541,35
MIN534619EUR	N	0,00	A-1	5 250 000,00	20,75	F	Taux fixe à 0.95 %	0,970	250 000,00	49 663,89	0,00	12 006,95
MON214199EUR	N	0,00	A-1	168 619,87	2,92	F	Taux fixe à 4.94 %	4,940	53 519,25	8 329,82	0,00	458,04
MON502150EUR	N	0,00	A-1	1 486 250,00	10,17	F	Taux fixe à 2.4 %	2,420	145 000,00	34 365,00	0,00	2 593,08
MON506772EUR	N	0,00	A-1	1 012 500,00	11,08	F	Taux fixe à 2.12 %	2,140	90 000,00	20 749,50	0,00	3 205,18
MON530109EUR	N	0,00	A-1	4 050 000,00	20,17	F	Taux fixe à 1.12 %	1,130	200 000,00	44 520,00	0,00	3 473,56
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		23 339 243,45					1 468 736,44	473 828,26	0,00	106 708,68

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	10	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	23 339 243,45	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délégation du	
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Bâtiments : Agencement Bâtiments	15	18/02/1998
L	Bâtiments : Construction Bâtiments	30	18/02/1998
L	Matériels Incendie et Secours : Cellule Amovible Spécialisée	15	18/02/1998
L	Matériel informatique : Périphériques	5	18/02/1998
L	Matériel informatique : Info- Poste de travail	5	18/02/1998
L	Matériel informatique : Info- Système centraux	5	18/02/1998
L	Matériels divers : Mat Spécifiques	20	18/02/1998
L	Véhicules Incendie et Secours : CAS, CID,VLTT, VSR, VPI, CCI, CYNOPHILE	15	18/02/1998
L	Véhicules Incendie et Secours : GCA, SEMI REMORQUE	17	18/02/1998
L	Véhicules Incendie et Secours : MRP	20	18/02/1998
L	Véhicules Incendie et Secours : Autres Vehicule /Secours	10	18/02/1998
L	Véhicules Incendie et Secours : VRM	6	18/02/1998
L	Véhicules Incendie et Secours : VSAB	8	18/02/1998
L	Véhicules Incendie et Secours : Garantie décennale EPA	5	18/02/1998
L	Véhicules Divers : Voitures	10	18/02/1998
L	Logiciels : logiciels d'application et progiciels	8	11/06/2010
L	Logiciels : Logiciels bureautiques	3	11/06/2010
L	Projet refonte syst opérationnel-evolution réseaux radioélec comm opérationnelles (SIOP)	15	14/10/2010
L	Véhicules Feux Urbains : FPT, FPTM, FPTL, FPTLHR, FPTL/SR	17	23/06/2016
L	Véhicules Feux Urbains : EPA, EPSA, EPC	20	23/06/2016
L	Véhicules Feux de Forêts et Divers : CCLA <= 3,5 T, CCLB >=3,5 T, CCLFC, CCFM,CCFS,CCGC, CGCA	20	23/06/2016
L	Véhicules spécialisés et Interventions Diverses : VEMA (CPCE)	20	23/06/2016
L	Véhicules spécialisés et Interventions Diverses : VL , VTP	12	23/06/2016
L	Frais d'etudes : Non suivis de réalisation	5	06/12/2022
L	Mobilier / Matériel Bureau : Mobilier	15	17/06/2024
L	Mobilier / Matériel Bureau : Matériel de bureau	10	17/06/2024
L	Mobilier / Matériel Bureau : Photocopieurs	5	17/06/2024
L	Mobilier / Matériel Bureau : Mat. Électrique / Electronique	5	17/06/2024
L	Matériels Incendie et Secours : Matériel santé	10	17/06/2024
L	Matériels Incendie et Secours : Incendie et secours	10	17/06/2024
L	Matériels divers : Mat Classiques	10	17/06/2024

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	Matériels divers : Mat Electrique / Electronique	5	17/06/2024
L	Matériels divers : Mat Transmissions Resx de Transmission / Autres réseaux	15	17/06/2024
L	Subventions versées : Projet infrastructureTraitement de l'alerte - RRF	10	17/06/2024
L	Subventions versées : Matériels et équipements de transmission du nouveau réseau	3	17/06/2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
	PROVISION POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE REDEVABLES	71 612,00	0	10 000,00	61 612,00	0,00

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					241 500,00
65748	24-31	Participation au budget de fonctionnement	UDSPAM	Association	177 000,00
65748	24-31	Participation au budget de fonctionnement	AMISDIS	Association	49 000,00
65748	24-31	Participation au budget de fonctionnement	ADRASEC 06	Association	3 000,00
65748	24-31	Participation au budget de fonctionnement	Pupilles Orphelins	Association	6 500,00
65748	24-31	Participation au budget de fonctionnement	Le bon samaritain	Association	6 000,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur départemental adjoint - SDIS	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		197,00	0,00	197,00	190,70	1,00	191,70
Adjoint administratif	C	16,00	0,00	16,00	16,00	0,00	16,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	77,00	0,00	77,00	75,40	0,00	75,40
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	14,00	0,00	14,00	14,00	0,00	14,00
Administrateur territorial	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Attaché	A	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Attaché hors classe	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Attaché principal	A	9,00	0,00	9,00	8,80	0,00	8,80
Directeur territorial	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur	B	15,00	0,00	15,00	14,00	0,00	14,00
Rédacteur - Gestionnaire de Paie	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	23,00	0,00	23,00	22,40	0,00	22,40
Rédacteur principal de 2ème classe	B	32,00	0,00	32,00	29,10	0,00	29,10
FILIERE TECHNIQUE (c)		150,00	0,00	150,00	138,50	11,00	149,50
Adjoint technique	C	11,00	0,00	11,00	11,00	0,00	11,00
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Agent de maîtrise	C	16,00	0,00	16,00	16,00	0,00	16,00
Agent de maîtrise principal	C	72,00	0,00	72,00	71,80	0,00	71,80
Ingénieur	A	11,00	0,00	11,00	5,00	0,00	5,00
Ingénieur chargé de la construction des opérations bâtimementaires	A	0,00	0,00	0,00	0,00	4,00	4,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Ingénieur chargé de projet informatique	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Ingénieur chargé de projet transformation numérique	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Ingénieur en chef	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur en chef hors classe	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur hors classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur hors classe Directeur des systèmes d'information	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Ingénieur ppal Chargé des systèmes de traitement de l'alerte	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Ingénieur principal	A	5,00	0,00	5,00	3,90	0,00	3,90
Technicien	B	8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00
Technicien principal de 1ère classe	B	13,00	0,00	13,00	12,00	0,00	12,00
Technicien principal de 1ère classe GF Numérique et système d'information	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Technicien principal de 2ème classe	B	7,00	0,00	7,00	4,80	0,00	4,80
Technicien principal de 2ème classe Chargé de la construction des opérations batimentaires	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Technicien principal de 2ème classe Opérations nouvelles et conduite d'opérations	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00
Technicien Paramédical de classe sup Préparateur en pharmacie de classe supérieure	B	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
Technicien Paramédical de classe supérieure	B	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Vétérinaire (médecin hors classe)	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		1 243,00	0,00	1 243,00	1 240,20	2,00	1 242,20
Adjudant	C	639,00	0,00	639,00	638,10	0,00	638,10
Cadre de santé (Commandant)	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Cadre supérieur de santé (Lieutenant-Colonel)	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Capitaine	A	52,00	0,00	52,00	52,00	0,00	52,00
Caporal	C	102,00	0,00	102,00	102,00	0,00	102,00
Caporal-chef	C	53,00	0,00	53,00	53,00	0,00	53,00
Colonel	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Colonel hors classe	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commandant	A	23,00	0,00	23,00	23,00	0,00	23,00
Contrôleur général	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Infirmier	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Infirmier de classe normale (capitaine)	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Infirmier de classe supérieure (capitaine)	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Infirmier hors classe (Capitaine)	A	6,00	0,00	6,00	5,80	0,00	5,80
Lieutenant de 1ère classe	B	53,00	0,00	53,00	53,00	0,00	53,00
Lieutenant de 2ème classe	B	86,00	0,00	86,00	86,00	0,00	86,00
Lieutenant hors classe	A	16,00	0,00	16,00	16,00	0,00	16,00
Lieutenant-colonel	A	14,00	0,00	14,00	14,00	0,00	14,00
Médecin de classe exceptionnelle (Colonel)	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Médecin de classe normale stagiaire (Capitaine)	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Médecin de classe normale titulaire (Commandant)	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Médecin hors classe (Lieutenant-Colonel)	A	6,00	0,00	6,00	4,50	1,00	5,50
Pharmacien de classe exceptionnelle (Colonel)	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Pharmacien de classe normale stagiaire (Capitaine)	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Pharmacien de classe normale titulaire (Commandant)	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Pharmacien hors classe (Lieutenant-Colonel)	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sapeur	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sergent	C	183,00	0,00	183,00	182,80	0,00	182,80
Service de Santé et de Secours Médical Vétérinaire Médecin hors classe de SPP	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
EMPLOIS NON CITES (I) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		1 593,00	0,00	1 593,00	1 569,40	16,00	1 585,40

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Ingénieur chargé de la construction des opérations bâtimentaires	A	TECH	565	0,00	332-8-2°	CDD
Ingénieur chargé de la construction des opérations bâtimentaires	A	TECH	611	0,00	332-24	CDD
Ingénieur chargé de la construction des opérations bâtimentaires	A	TECH	518	0,00	332-24	CDD
Ingénieur chargé de la construction des opérations bâtimentaires	A	TECH	565	0,00	332-24	CDD
Ingénieur chargé de projet informatique	A	TECH	611	0,00	332-8-2°	CDD
Ingénieur chargé de projet transformation numérique	A	TECH	444	0,00	332-8-2°	CDD
Ingénieur hors classe Directeur des systèmes d'information	A	TECH	1100	0,00	332-8-2°	CDD
Ingénieur ppal Chargé des systèmes de traitement de l'alerte	A	TECH	837	0,00	332-8-2°	CDI
Médecin hors classe (Lieutenant-Colonel)	A		1027	0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur - Gestionnaire de Paie	B	ADM	478	0,00	332-8-2°	CDD
Service de Santé et de Secours Médical Vétérinaire	A		1217	0,00	332-8-1°	CDI
Médecin hors classe de SPP						
Technicien Paramédical de classe sup Préparateur en pharmacie de classe supérieure	B	MS	725	0,00	332-8-1°	CDI
Technicien Paramédical de classe sup Préparateur en pharmacie de classe supérieure	B	MS	751	0,00	332-8-1°	CDI
Technicien principal de 1ère classe GF Numérique et système d'information	B	TECH	638	0,00	332-8-2°	CDI
Technicien principal de 2ème classe Chargé de la construction des opérations batimentaires	B	TECH	506	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien principal de 2ème classe Opérations nouvelles et conduite d'opérations	B	TECH	480	0,00	332-8-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacances temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Etablissement public départemental	Cantine administrative	01/01/2003	14/03/2003	28060051100263	SPA	non

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	10 158 693,68	10 158 693,68	10 158 693,68
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	-9 012 677,96	-9 012 677,96	-9 012 677,96
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	1 146 015,72	1 146 015,72	1 146 015,72

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	1 146 015,72	1 146 015,72	1 146 015,72
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	3 146 015,72	3 146 015,72	3 146 015,72

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	3 000 628,00	-114 921,56	-114 921,56	2 885 706,44
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	19 072 000,00	93 505,00	93 505,00	19 165 505,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	16 071 372,00	208 426,56	208 426,56	16 279 798,56

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 3 000 628,00	-114 921,56	II -114 921,56
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 541 228,00	-72 491,56	-72 491,56
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 541 228,00	-72 491,56	-72 491,56
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		1 459 400,00	-42 430,00	-42 430,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	<i>Reversement de dotations, fonds divers et réserves</i>			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>1 459 400,00</i>	<i>-42 430,00</i>	<i>-42 430,00</i>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 19 072 000,00	93 505,00	VI 93 505,00
Ressources propres externes de l'année (a)		2 000 000,00	93 505,00	93 505,00
10222	FCTVA	2 000 000,00	93 505,00	93 505,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		17 072 000,00	0,00	0,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>			
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>			
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>			
28031	<i>Frais d'études</i>	1 945,00	0,00	0,00
2804113	<i>Subv. Etat : Projet infrastructure</i>	95 000,00	0,00	0,00
28041412	<i>Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations</i>	21 860,00	0,00	0,00
2804421	<i>Sub nat privé - Biens mob, mat, études</i>	858,00	0,00	0,00
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	1 483 620,00	0,00	0,00
281311	<i>Bâtiments administratifs</i>	37 030,00	0,00	0,00
281315	<i>Centres d'incendie et de secours</i>	2 540 265,00	0,00	0,00
281351	<i>Bâtiments publics</i>	757 935,00	0,00	0,00
281535	<i>Réseaux de transmission</i>	572 010,00	0,00	0,00
281536	<i>Réseaux d'alerte</i>	279 650,00	0,00	0,00
281538	<i>Autres réseaux</i>	304 160,00	0,00	0,00
281561	<i>Matériel roulant</i>	4 086 000,00	0,00	0,00
281568	<i>Autre matériel, outillage incendie</i>	1 265 567,00	0,00	0,00
281578	<i>Autre matériel technique</i>	73 965,00	0,00	0,00
28158	<i>Autres inst.,matériel,outil. techniques</i>	272 505,00	0,00	0,00
2817311	<i>Bâtiments administratifs (m. à dispo)</i>	14,00	0,00	0,00
2817315	<i>Centres d'incendie et de secours</i>	1 242 000,00	0,00	0,00
281735	<i>Installations générales (m. à dispo)</i>	2 471 655,00	0,00	0,00
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	437 315,00	0,00	0,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	570 546,00	0,00	0,00

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	345 300,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	140 800,00	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Dépréciation des comptes de tiers			
59...	Dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	72 000,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 15

VOTES :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 05/05/2025

Présenté par le président (1),

A Nice, le 22/05/2025

Délibéré par l'assemblée le conseil d'administration (2), réunie en session

A Nice, le 22/05/2025

Les membres de l'assemblée délibérante le conseil d'administration (2),(3).

Asso Bernard	
Benassayag Marie	
Bernard Yannick	
Borchio-Fontimp Alexandra	
Borré Anthony	
Carlin Jean-Jacques	
Deliquaire Bernard	
Donadey Pierre	
Ginésy Charles Angès	
Lafitte Jean-Pierre	
Lombardo Gérald	
Martin Alexandra	
Paganin Michèle	
Roux Roger	
Thaon Jean	

Certifié exécutoire par le président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice: 22

Nombre de membres présents: 16

Nombre de suffrages exprimés: 15 (14 + 1 pouvoir)

VOTES:

Pour: 15

Contre: 0

Abstentions: 0

Date de convocation: le 5 mai 2025

Présenté par le président,
A Nice, le 22 mai 2025

Le président,



Délibéré par le conseil d'administration, réuni en session
A Nice, le 22 mai 2025

Les membres du conseil d'administration,



Certifié exécutoire par M. le président, compte tenu de la transmission en préfecture, le
et de la publication le

04 JUIN 2025

03 JUIN 2025

A Villeneuve-Loubet, le

04 JUIN 2025

